

ACCES AU Puits DE RAPPE (Neuville-sur-Ain, 01)

Préambule : Le puits de Rappe s'ouvre sur une parcelle communale (n°1451) enclavée dans une parcelle privée (n°1452). Suite à un changement de propriétaire et de destination de ces parcelles privées (zone de stockage de matériel passant à un projet de construction individuelle), suite à diverses incivilités constatées par le nouveau propriétaire des parcelles enclavant le puits de Rappe, et aussi afin d'assurer la sécurisation de la cavité (certaines personnes sans équipements adaptés pénètrent dans le puits), il a été convenu avec le propriétaire de nouvelles modalités d'accès et de parking pour accéder à la cavité.

1 – Les véhicules devront être garés 300 m à l'est du hameau au niveau de l'entrée de l'ancienne déchetterie (cf plan joint),

2 – Le chemin d'accès depuis la route empruntera le sentier qui traverse les parcelles communales n°1447, 1448 et 1444 et qui se prolonge sur la limite des parcelles n°1445 et 1449. La seconde partie de cette limite, fortement embroussaillée actuellement, sera dégagée prochainement et permettra un accès par le côté nord-est de la parcelle enclavée n°1451, limitant ainsi le passage en terrain privé.

3 – Un cadenas à clé a été posé sur la grille qui protège l'entrée du puits. Pour disposer de la clef, faire une demande au CDS01 à l'adresse mail suivante : contact@ainspeleo.com en laissant vos coordonnées mail et/ou téléphone. On vous recontactera pour définir les modalités de récupération des clés.

Le CDS01 vous invite à respecter ces trois points lors de vos prochaines visites ceci afin de préserver la pérennité d'accès à la cavité.

